

Retrouvez les délibérations, décisions et arrêtés pris dans le cadre des instances et de la gestion de Limoges Métropole

TOUS LES DOCUMENTS DES INSTANCES COMMUNAUTAIRES

ARRÊTÉ

Le Président de Limoges Métropole,

du 27 mars 2025

Arrêté autorisant le déversement des eaux usées autres que domestiques de l'établissement La Boîte à Papier, situé 481 rue de Richemont à Limoges dans le système de collecte et de traitement des usages domestiques aux modalités décrites dans le présent arrêté.

N° 26381

ARRÊTÉ

ARRÊTÉ : OBJET ET LÉGISLATION

L'établissement La Boîte à Papier, et son site d'activité situé 481 rue de Richemont à Limoges, est autorisé, dans les conditions précisées par le présent arrêté, à déverser ses eaux usées autres que domestiques dans le réseau séparatif eaux usées collectives dans le système principal d'assainissement de Limoges.

ARRÊTÉ 2 : CARACTÉRISTIQUES DES Eaux

A - Prescriptions générales.

Sans préjudice des lois et règlements en vigueur, les eaux usées autres que domestiques doivent :


- Être neutralisées à un pH compris entre 5,5 et 8,5
- Être ramené(e) à une température inférieure ou égale à 30°C
- Ne pas contenir de matières ou de substances susceptibles :
 - de perturber le système de traitement des eaux usées collectives et le système d'égouttage et leurs équipements connexes
 - d'entraîner le fonctionnement de la station d'épuration des eaux usées et le traitement des boues.
- Être à l'origine de dommages au Réseau ou à la fosse septique, d'effluents nuisibles sur le site, ou d'écoulement en cas de

Page 1 sur 4

ARRÊTÉ

Arrêté autorisant le déversement des eaux usées autres que domestiques de l'établissement Boîte à papiers dans le système de collecte et de traitement de Limoges Métropole

1 DOCUMENT - Publié le 21 Mars 2025

 **26381.pdf**
(.pdf, 1,5 Mo)

 **TÉLÉCHARGER**